

# Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Pour UNE santé bien pensée !

Actions engagées en 2017-2018 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à l'égard des recommandations formulées dans le cadre d'intervention 2015-2020 adopté le 12 novembre 2015 par les organisations partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Il est possible de consulter les recommandations à l'adresse suivante :  
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/unesantebienpensee>  
(recommandations issues de la démarche de concertation de 2015).

RECOMMANDATION	ACTIONS ENTREPRISES
<b>I – Rayonnement de la Stratégie, réseautage et mobilisation des partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Gestion du secrétariat de la Stratégie et coordination des activités.</li><li>▪ Parution d'une nouvelle dans le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) faisant état de la remise du prix Coup de chapeau 2017 au cours de l'assemblée annuelle des partenaires.</li><li>▪ Participation à la mise en place d'un réseau de personnes-ressources chargées de soutenir les activités de communication effectuées dans le contexte des travaux de la Stratégie.</li></ul>
<b>II – Acceptabilité sociale des modes d'élevage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réalisation, tout au long de l'année, d'interventions en soutien des entreprises et organisation d'activités de sensibilisation, de formation et d'information portant sur la santé et le bien-être des animaux.</li><li>▪ Mise en place du Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. Ce plan a pour objet d'offrir un appui financier aux entreprises agricoles pour la modernisation de leurs installations.</li><li>▪ Production d'une fiche sur l'apiculture urbaine et l'élevage des poules en ville destinée à mieux informer les agriculteurs urbains et les citoyens sur ces activités de plus en plus populaires.</li></ul>
<b>III – Mise au point d'outils et réalisation d'analyses économiques</b>	

RECOMMANDATION	ACTIONS ENTREPRISES
<p><b>IV – Discussion et défense des consensus sur des enjeux à l'échelle canadienne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation à différentes activités : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Participation à l'évaluation de la performance des services vétérinaires au Canada par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE);</li> <li>– Discussions relatives à la volonté de Santé Canada de rendre la prescription d'antibiotiques obligatoire à l'échelle canadienne;</li> <li>– Discussions relatives à l'élaboration d'un programme de lutte concerté engageant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux relativement à la maladie débilitante chronique des cervidés.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>V – Mécanismes de soutien pour le mieux-être des acteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuite des travaux en vue de finaliser l'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant la coordination d'interventions conjointes dans les activités d'inspection en matière de bien-être animal impliquant des personnes en détresse qui sont des propriétaires ou des gardiens d'animaux (ex. : personnes âgées en perte d'autonomie ou personnes en état de détresse psychologique).</li> <li>▪ Participation à un groupe de travail visant à accentuer la coordination des services existants au regard du mieux-être des acteurs.</li> </ul>
<p><b>VI – Bonification des services professionnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démarrage de travaux relatifs à la mise sur pied éventuelle du Programme d'aide financière pour des stages incitatifs en médecine vétérinaire dans le domaine bioalimentaire.</li> <li>▪ Maintien des services professionnels en région par l'entremise des ententes particulières du Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (programme ASAQ).</li> <li>▪ Collaboration aux travaux du groupe de travail sur la bonification des services professionnels.</li> <li>▪ Coordination des activités du « groupe basse-cour » réunissant des médecins vétérinaires et s'employant à améliorer la surveillance de la santé aviaire dans le secteur des oiseaux de basse-cour, dans la perspective de recueillir et de diffuser l'information nécessaire à la protection de la santé publique et de la santé du cheptel avicole québécois.</li> <li>▪ Mise en œuvre de trois projets pilotes de campagnes de sensibilisation et de prévention en tant que nouvelles mesures du programme ASAQ, concurremment à la mise en place progressive du nouveau Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ).</li> <li>▪ Mise sur pied d'un comité multipartite mandaté pour déterminer les sources de données et les outils utiles en vue de dresser un premier portrait de la répartition des médecins vétérinaires.</li> </ul>



RECOMMANDATION	ACTIONS ENTREPRISES
<p><b>VII – Vigie et veille des maladies animales et zoonotiques et signalement de problèmes de santé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation et direction de réseaux de surveillance en matière de santé animale aux fins de coordonner les activités de suivi concernant les maladies animales et les maladies zoonotiques d'importance ou en émergence.</li> <li>▪ Contribution aux travaux de l'Observatoire multipartite québécois sur les zoonoses et l'adaptation aux changements climatiques.</li> <li>▪ Administration et gestion de différents programmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (programme ASAQ);</li> <li>– Programme de surveillance de maladies animales particulières (y compris en ce qui concerne la gratuité des analyses de laboratoire ou la subvention attribuée pour en bénéficier);</li> <li>– Programme de développement sectoriel – <i>Cultivons l'avenir 2</i>.</li> </ul> </li> <li>▪ Participation à des groupes sectoriels (aviaire, porcin, bovin et équin) dans le contexte du Système canadien de surveillance de la santé animale.</li> </ul>
<p><b>VIII – Mise au point d'outils pour prévenir et maîtriser les maladies animales et zoonotiques importantes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre de trois projets pilotes de campagnes de sensibilisation et de prévention en tant que nouvelles mesures du programme d'amélioration de la santé animale au Québec (programme ASAQ), concurremment à la mise en place progressive du nouveau Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ).</li> <li>▪ Mise en place du Programme québécois d'attestation sanitaire des exploitations piscicoles productrices de salmonidés, en collaboration avec l'Association des aquaculteurs du Québec.</li> <li>▪ Collaboration apportée à la prévention, à la surveillance et au contrôle de différentes maladies animales, telles que <i>Salmonella Dublin</i>, le syndrome reproducteur et respiratoire porcin, la bronchite infectieuse aviaire et le petit coléoptère de la ruche.</li> <li>▪ Administration et gestion de différents programmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement, volet 5 – « Appui à la biosécurité dans le transport » – <i>Cultivons l'avenir 2</i>;</li> <li>– Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux – <i>Cultivons l'avenir 2</i>.</li> </ul> </li> <li>▪ Accompagnement des éleveurs dans la mise en œuvre de procédures de biosécurité destinées à améliorer la santé des animaux.</li> <li>▪ Annonce de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – <i>Alimenter notre monde</i> qui prévoit des mesures budgétaires notamment pour appuyer l'adoption de bonnes pratiques quant à la biosécurité des élevages et la mise en œuvre de plans de mesures d'urgence en santé animale.</li> </ul>



RECOMMANDATION	ACTIONS ENTREPRISES
<p><b>IX – Utilisation judicieuse des médicaments</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordination conjointe, avec l’Ordre des médecins vétérinaires du Québec, du comité de suivi du Plan d’action sur l’antibiogouvernance 2017-2022 des partenaires de la Stratégie adopté en septembre 2017.</li> <li>▪ Production de rapports annuels rendant compte de l’évolution de l’antibiorésistance dans le contexte de la mise en œuvre du programme québécois d’antibiosurveillance vétérinaire chez les animaux d’élevage et de l’entente sur l’offre de services diagnostiques en ichtyopathologie.</li> <li>▪ Démarrage des travaux destinés à intégrer la surveillance de la résistance aux antibiotiques dans les activités des réseaux de surveillance des maladies animales.</li> <li>▪ Dépôt dans le site Internet de la Stratégie d’une position officielle relativement à l’utilisation judicieuse des antibiotiques.</li> <li>▪ Publication, le 29 août 2018, d’un règlement en vue de prohiber, à l’égard de certaines catégories d’animaux, l’administration à des fins préventives de médicaments appartenant à l’une des classes d’antimicrobiens de la catégorie I, c’est-à-dire jugés de très haute importance dans la médecine humaine.</li> </ul>
<p><b>X – Planification concertée des mesures d’urgence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordination de la révision et de l’amélioration, en collaboration avec Agri-Traçabilité Québec, de l’application informatique Vigitr@ce, outil de retraçage employé à la suite d’une suspicion ou d’une confirmation de maladie chez les bovins, les ovins et les cervidés.</li> <li>▪ Mise au point d’un plan d’action visant les cas de Senecavirus relevés au Québec, de concert avec l’Équipe québécoise de santé porcine.</li> <li>▪ Annonce de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – <i>Alimenter notre monde</i> qui prévoit des mesures budgétaires notamment pour appuyer l’adoption de bonnes pratiques quant à la biosécurité des élevages et la mise en œuvre de plans de mesures d’urgence en santé animale.</li> </ul>
<p><b>XI – Mise en œuvre des pratiques recommandées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administration et gestion du Programme d’appui à l’implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux lié à <i>Cultivons l’avenir 2</i>.</li> <li>▪ Formulation de commentaires à l’occasion de la révision des codes de pratiques pour le soin et la manipulation des bisons, des lapins et des veaux lourds.</li> <li>▪ Participation aux travaux en relation avec l’accord-cadre fédéral-provincial-territorial canadien destiné à remplacer <i>Cultivons l’avenir 2</i> par le Partenariat canadien pour l’agriculture.</li> <li>▪ Mise en œuvre de trois projets pilotes de campagnes de sensibilisation et de prévention en tant que nouvelles mesures du programme d’amélioration de la santé animale du Québec (programme ASAQ), concurrentement à la mise en place progressive du nouveau Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ).</li> </ul>
<p><b>XII – Sensibilisation et responsabilisation quant au traitement approprié des animaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d’activités d’inspection relatives à la sécurité et au bien-être des animaux domestiques (ex. : chats, chiens, chevaux et animaux d’élevage).</li> </ul>